

L'Appel à l'Action pour la Protection
contre la Violence Basée sur le Genre
dans les Situations d'Urgence

LE PLAN D'ACTION

2016-2020

L'Appel à l'Action pour la Protection contre la Violence Basée sur le Genre dans les Situations d'Urgence vise à transformer fondamentalement la manière dont la violence basée sur le genre est adressée lors des opérations humanitaires par l'action collective des partenaires gouvernementaux, des organisations internationales et des organisations non-gouvernementales (ONGs), apportant chacun nos divers atouts et capacités comme contributions.

Notre motivation collective à nous engager à l'*Appel à l'Action* et inviter d'autres personnes à se joindre au mouvement est assez simple : la violence basée sur le genre continue d'être un terrible fléau pour ceux qui sont touchés par les conflits et les catastrophes, en particulier les femmes et les filles. Nous avons l'obligation d'agir — de prendre toutes les mesures nécessaires dans notre travail humanitaire pour accroître leur résilience, de garder ces personnes en sécurité, et d'aider les victimes de violences basées sur le genre à reconstruire leurs vies.

Notre engagement à agir et nous tenir responsables de nos propres actes est ce qui nous unit dans l'*Appel à l'Action*. La Feuille de Route établit un cadre opérationnel mesurable et avec des délais précis pour atteindre l'objectif et les engagements de l'*Appel à l'Action*. Il nous permettra de faire avancer l'*Appel à l'Action* grâce à l'action collective soutenue au cours des cinq prochaines années. En partageant cette Feuille de Route avec des collègues du monde entier, nous pouvons renforcer notre engagement à traiter tous les problèmes liés à la violence basée sur le genre, encourager de nouveaux partenaires à s'engager à l'*Appel à l'Action*, et réaliser les objectifs de cette initiative.

But Principal

Le but principal de l'*Appel à l'Action* est d'entraîner le changement et favoriser la responsabilisation dans le domaine humanitaire afin que chaque effort humanitaire contienne les politiques, méthodes et mécanismes nécessaires pour atténuer les risques de violence basée sur le genre, en particulier la violence contre les femmes et les filles, dès les premières phases d'une crise, et pour garantir la sécurité et la qualité des services pour les personnes touchées par la violence basée sur le genre.

Objectifs

1. Établir des services et des programmes qui soient accessibles à toute personne touchée par la violence basée sur le genre et qui soient disponibles dès le début d'une urgence.

2. Intégrer et mettre en œuvre des mesures pour réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'intervention humanitaire dès les premiers stades de situations d'urgence et tout au long du cycle du programme.

3. Intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à travers des actions humanitaires.

La Feuille de Route vise à répondre à la nécessité d'une responsabilisation, d'une action collective, et de programmes dirigés localement en atteignant les résultats suivants d'ici 2020 :

Résultat 1. Les acteurs humanitaires adoptent et appliquent des politiques et des normes institutionnelles pour renforcer l'égalité des sexes, prévenir et répondre à la violence basée sur le genre, et renforcer l'obligation de prendre des mesures.

Résultat 2. Tous les niveaux au sein de l'architecture humanitaire promeuvent un leadership et une coordination interinstitutions / intersectorielle efficace et responsable en ce qui concerne la violence basée sur le genre.

Résultat 3. Les évaluations des besoins, les analyses et les processus de planification appuient l'intégration efficace et responsable de la prévention et de la réponse à la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans les efforts d'intervention.

Résultat 4. Un financement est disponible pour prévenir et répondre à la violence basée sur le genre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Résultat 5. Des services de prévention et d'intervention spécialisés contre la violence basée sur le genre sont mis en œuvre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Résultat 6. Ceux qui gèrent et dirigent les opérations humanitaires ont et appliquent des connaissances et compétences nécessaires pour favoriser l'égalité des sexes et réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre.

La force de l'*Appel à l'Action* réside dans la diversité de ses parties prenantes ; une structure de gouvernance qui prend en charge la participation, la responsabilité, la transparence et la communication ; et l'engagement collectif d'être responsables les uns envers les autres et envers la population que nous servons.

Le Plan d'Action suivant énonce les Principaux Domaines d'Action que nous avons priorisés pour atteindre les Résultats souhaités d'ici 2020. Chaque Résultat comprend un ensemble d'actions avec des délais précis ainsi que les groupes de parties prenantes responsables de l'action.

Le Plan d'Action

Le Plan d'Action suivant énonce les Principaux Domaines d'Action que nous avons priorisé pour atteindre les Résultats souhaités d'ici 2020. Chaque Résultat comprend un ensemble d'actions avec des délais précis ainsi que les groupes de parties prenantes responsables de l'action. Nous avons également identifié les groupes de parties prenantes ou organismes qui contribuent aux activités de plaidoyer, au financement et aux autres axes de travail pertinents pour assurer que l'action soit complète, en fonction de leur capacité et responsabilité à s'engager sur les questions liées à la lutte contre la violence basée sur le genre. Le Plan d'Action s'appuie sur des structures de partenariat, leadership, gouvernance et surveillance.

Les Différentes Voies d'Action

Les Résultats que nous souhaitons atteindre et les actions nécessaires pour les atteindre sont organisés à travers trois voies d'action interdépendantes qui doivent être entreprises en synchronisation les unes avec les autres.



Les **Politiques Institutionnelles Internes** sont les politiques et mécanismes au sein des différentes organisations/ institutions partenaires.

- » Ces politiques fournissent une orientation et un engagement de haut niveau qui animent les mécanismes nécessaires pour appuyer le leadership, financement, coordination, et l'exécution de l'action sur le terrain.
- » Les actions dans cette voie informent, guident, et établissent les moyens de tenir pour responsables le personnel à tous les niveaux des décisions, pratiques et programmes sur l'égalité des sexes et la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence.
- » Ces politiques veillent à ce que l'égalité des sexes, la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS), et la protection contre la violence basée sur le genre deviennent des normes et des pratiques organisationnelles, et qu'elles soient ainsi intégrées dans toutes les questions administratives et programmatiques (par exemple, à travers des outils, des conseils, une planification, un suivi, etc.) des mécanismes.
- » Cette voie comprend également l'engagement de l'organisation des parties prenantes à la participation à la coordination interorganisations, le plaidoyer, et d'autres activités visant à ce que les sujets soulevés soient abordés dans le futur.

Les **Systèmes Interorganisations** sont des politiques, structures, et systèmes interorganisations élaborés et acceptés par les groupes interorganisations.

- » Les systèmes doivent clairement orienter, soutenir et gouverner l'action humanitaire liée à la lutte contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes.
- » Les actions dans cette voie fournissent les structures et systèmes d'exécution sur le terrain ainsi que la responsabilité d'agir.
- » Les actions dans cette voie sont informées par des politiques et des pratiques institutionnelles.

L'**Exécution** est le niveau du programme, depuis lequel les communautés sont engagées et les services sont planifiés et exécutés par les organismes individuels et les regroupements interorganisations.

- » Les Exécutions comprennent la prévention contre la violence basée sur le genre et une programmation des interventions par les principaux secteurs spécialisés ; l'intégration de la réduction des risques de violence basée sur le genre ainsi que l'atténuation de son impact dans tous les secteurs et pour tous les acteurs en accord avec les directives révisées par le comité permanent interorganisations des Nations Unies (IASC) concernant la lutte contre la violence basée sur le genre ; et l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les programmes et interventions.
- » Le niveau d'exécution est soutenu, guidé, et rendu possible par les politiques et systèmes dans les deux autres voies.

Les Groupes de Parties Prenantes

Dans le Plan d'Action, les groupes spécifiques de parties prenantes sont identifiés par des termes abrégés tels que ci-dessous :

États

- » États, organismes gouvernementaux régionaux (par exemple, l'Union européenne, l'Union africaine), et/ou des donateurs privés qui fournissent des financements humanitaires bilatéraux et/ou multilatéraux
- » États et/ou organismes gouvernementaux régionaux qui ne financent pas nécessairement l'action humanitaire, mais se livrent à des activités de plaidoyer et autres activités autour des questions humanitaires
- » États touchés par les conflits armés et/ou une catastrophe naturelle ; y compris les pays d'accueil pour les réfugiés

États/Donateurs

- » États et/ou organismes gouvernementaux régionaux (par exemple, l'Union européenne, l'Union africaine) qui fournissent des financements humanitaires bilatéraux et/ou multilatéraux

États Touchés

- » États en proie aux ou affectés par les conflits armés et/ou une catastrophe naturelle ; y compris les pays d'accueil pour les réfugiés

Organisations internationales (OIs)

- » Les organisations internationales/multilatérales, y compris les organismes des Nations Unies, la Croix-Rouge/Croissant-Rouge, etc.

Organisations non gouvernementales internationales (ONGIs)

- » ONGIs humanitaires et/ou de développements

Conseil National de la Société Civile

- » Organisations nationales non gouvernementales (ONG nationales)
- » Branches nationales de la Croix -Rouge et du Croissant-Rouge
- » Forums économiques
- » Associations religieuses
- » Syndicats
- » Les organisations reposant sur la communauté (CBO) et les groupes communautaires locaux

Communautés Touchées

- » Individus, groupes de femmes et autres groupes dans les communautés touchées par les conflits armés et/ou une catastrophe naturelle

Une distinction est faite dans le Plan d'action entre les « Groupes Principaux de Parties Prenantes » et les « Groupes Secondaires de Parties Prenantes ». Les Groupes Principaux de Parties Prenantes sont ceux qui ont la responsabilité principale de diriger et de mener à bien les Domaines d'Action Prioritaires. Les Groupes Secondaires de Parties Prenantes ont des rôles secondaires très importants, tels que le plaidoyer, financement, ou autres axes de travail pertinents qui soutiennent la réalisation des actions. Les groupes de parties prenantes peuvent occuper le rôle « Principal » ou « Secondaire » à différents moments pendant la durée du Plan d'Action, en fonction de leur rôle spécifique pour la progression du travail.

VOIE À SUIVRE :

RÉSULTAT 1.

POLITIQUES INSTITUTIONNELLES INTERNES

Les acteurs humanitaires adoptent et appliquent des politiques et des normes institutionnelles pour renforcer l'égalité des sexes, prévenir et répondre à la violence basée sur le genre, et renforcer l'obligation de prendre des mesures.

Principaux Domaines d'Action		Groupes Secondaires de Parties Prenantes					2016	2017	2018	2019	2020
		Groupes Principaux de Parties Prenantes									
1-1	Établir et exécuter des politiques internes institutionnelles, des normes et pratiques qui guident l'action et la responsabilité en ce qui concerne les questions de violence basée sur le genre et d'égalité des sexes au cours des prestations de service humanitaire.	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États				✓	✓				
1-2	Établir et exécuter des politiques et plans nationaux en ce qui concerne les questions de violence basée sur le genre et d'égalité des sexes (par exemple, les stratégies nationales appropriées) qui guident les priorités, processus, protocoles, allocation des ressources humaines et financières, et plaider.	États	Conseil National de la Société Civile			✓	✓				
1-3	Renforcer les processus et pratiques des ressources humaines afin de refléter les engagements institutionnels, et la responsabilisation pour l'action contre la violence basée sur le genre et pour l'égalité des sexes, y compris pour le recrutement, les descriptions d'emploi /mandats, les évaluations de rendement, et la parité dans le personnel à tous les niveaux.	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États				✓	✓	✓			
1-4	Intégrer l'action en ce qui concerne les questions de violence basée sur le genre et d'égalité des sexes dans les normes, outils, conseils, processus et priorités dans les domaines de la prestation de services, du financement, et du plaider.	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États				✓	✓	✓			
1-5	Intégrer les considérations concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans les outils, les directives et les processus liés à la surveillance et l'évaluation, la construction d'une base de données probantes, et la collecte, le partage et l'utilisation de l'information.	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États				✓	✓	✓			
1-6	Accroître les connaissances générales et/ou spécialisées et les capacités du personnel, de la direction, et des partenaires locaux pour prendre des mesures pour la prévention de la violence basée sur le genre, l'intervention et la préparation. (Voir aussi les Résultats 5 et 6.)	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États				✓	✓	✓	✓	✓	
1-7	Plaider systématiquement pour l'inclusion des considérations de l'Appel à l'Action dans les processus politiques pertinents (par exemple, sommet humanitaire mondiale, programmes au sujet des femmes, de la paix et de la sécurité).	États/Donateurs, Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile				✓	✓	✓	✓	✓	

INDICATEURS

Indicateur 1a : % des organisations partenaires qui ont établi des politiques institutionnelles/normes exécutives concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes pour leur programme dans les situations humanitaires (lié à l'Action 1-1)

Delai(s) 80 % d'ici 2018
Objectif 100 % d'ici 2020

Indicateur 1b : % des gouvernements partenaires qui ont des politiques nationales et des plans d'exécution concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes (lié à l'Action 1-2)

Delai(s) 80 % d'ici 2018
Objectif 100 % d'ici 2020

VOIE À SUIVRE :

RÉSULTAT 2.

SYSTÈMES INTERORGANISATIONS

Tous les niveaux au sein de l'architecture humanitaire promeuvent un leadership et une coordination interinstitutions / intersectorielle efficace et responsable en ce qui concerne la violence basée sur le genre.

Principaux Domaines d'Action		Groupes Principaux de Parties Prenantes		Groupes Secondaires de Parties Prenantes		2016	2017	2018	2019	2020
2-1	Renforcer le mécanisme de coordination au sujet des questions concernant la violence basée sur le genre au niveau du cluster mondial pour atteindre une meilleure responsabilisation, un leadership efficace, et des performances en ligne avec les normes et directives du cluster.	Ols, ONGs	États/Donateurs							
2-2	Établir un mécanisme opportun et efficace de coordination au sujet des questions concernant la violence basée sur le genre sur le terrain pour atteindre une meilleure responsabilisation, un leadership efficace, et des performances en ligne avec les normes et directives du cluster.	Ols, États Touchés, ONGs, Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs							
2-3	Institutionnaliser et systématiser la coordination intersectorielle et la coordination entre les groupes thématiques/de travail au sujet des questions concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes au niveau mondial et sur le terrain.	Ols, ONGs, Conseil National de la Société Civile								
2-4	Consacrer du personnel qualifié pour qu'il s'engage de manière significative en ce qui concerne la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes et à ce qui ce rapporte aux mécanismes interorganisations/groupes mondiaux, y compris la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre et le Groupe de Référence pour la Parité.	Ols, ONGs	États/Donateurs Conseil National de la Société Civile							
2-5	Établir les responsabilités explicites de l'action et de la responsabilité pour les questions concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans les DdTs pour les coordonnateurs humanitaires/de résidents (CH/OR), équipes humanitaires pays, et organisations responsables du cluster, y compris pour la coordination et la programmation dans chaque phase de la crise. (Voir aussi Action 1-3)	Ols	ONGs États/Donateurs							
2-6	Promouvoir activement un leadership local efficace et un engagement solide dans les évaluations, la planification, l'exécution et le suivi des interventions pour les questions concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes.	Ols, ONGs, Conseil National de la Société Civile, États Touchés	États/Donateurs							

INDICATEURS

Indicateur 2a : % du niveau mondial de membres dans la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre satisfaits du leadership, de la performance, et de la responsabilité du mécanisme de coordination entre tous les organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre.

Delai(s) 60 % d'ici 2017
Objectif 85 % d'ici 2020

Indicateur 2b : % de nouvelles crises avec un mécanisme de coordination au niveau national des organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre, et qui est établi dans les 14 jours suivant l'activation du cluster.

Delai(s) 80 % d'ici 2018
90 % d'ici 2019
Objectif 100 % d'ici 2020

Indicateur 2c : % des pays avec un Coordonnateur Humanitaire qui coordonne au niveau national les organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre codifié/dirigé par un acteur national.

Delai(s) 30 % d'ici 2018
Objectif 50 % d'ici 2020

VOIE À SUIVRE :

SYSTÈMES INTERORGANISATIONS

RÉSULTAT 3.

Des services de prévention et de réponse spécialisés contre la violence basée sur le genre sont mis en œuvre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Principaux Domaines d'Action		Groupes Principaux de Parties Prenantes					Groupes Secondaires de Parties Prenantes				
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
3-1	Renforcer la préparation pour intégrer l'égalité des sexes et la prévention de la violence basée sur le genre et la réponse dans l'action humanitaire (par exemple, données ventilées selon l'âge ou le sexe, analyses sur la parité, fournitures prépositionnées, acteurs locaux formés, indicateurs concernant l'égalité des sexes prévus, la préparation de la lutte contre la violence basée sur le genre dans les plans nationaux).	Ols, ONGs, États Touchés Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3-2	Revoir et mettre en œuvre les outils et les méthodologies qui régissent les évaluations du besoin dans l'urgence (sectoriel et intersectoriel) d'intégrer les questions de violence basée sur le genre et d'égalité des sexes.	Ols, ONGs	Conseil National de la Société Civile États/Donateurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3-3	Intégrer la prévention et intervention pour les questions de violence basée sur le genre et d'égalité des sexes dans les processus humanitaires de planification, les plans et commentaires. (Voir les Résultats 5 et 6)	Ols, ONGs, États Touchés Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3-4	Etablir et/ou renforcer les mécanismes de responsabilisation pour l'intégration de la lutte contre la violence basée sur le genre et la programmation d'égalité des sexes dans le cycle du programme humanitaire. (voir les Résultats 1 et 2.)	Ols, ONGs, États Touchés	États/Donateurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3-5	Entreprendre et signaler sur au moins une évaluation interinstitutions en temps réel (avec un accent sur la réponse humanitaire contre la violence basée sur le genre et pour l'égalité des sexes) dans au moins une situation d'urgence L3, par an.	Ols, ONGs, États Touchés Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

INDICATEURS

Indicateur 3a : % d'outils d'évaluation sélectionnés inter-secteur/inter-clusters ou par secteurs/clusters qui intègrent la protection contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes.

Delai(s) 80 % d'ici 2018
Objectif 100 % d'ici 2020

Indicateur 3b : % de pays avec un cycle de programme humanitaire (HPC) où la protection contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes sont intégrées dans les processus HPC et reflétées dans les documents.

Delai(s) 50 % d'ici 2018
Objectif 100 % d'ici 2020

VOIE À SUIVRE :

RÉSULTAT 4.

POLITIQUES INSTITUTIONNELLES INTERNES

Le financement est disponible pour prévenir et répondre à la violence basée sur le genre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Principaux Domaines d'Action		Groupes Secondaires de Parties Prenantes					2016	2017	2018	2019	2020							
		Groupes Principaux de Parties Prenantes																
4-1	Identifier les obstacles à un financement national, bilatéral ou multilatéral et mettre en commun le financement pour l'action contre la violence basée sur le genre à chaque phase de l'urgence, de la préparation et l'apparition en passant par la transition et finalement le développement.	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile																
4-2	Revoir les directives concernant le financement pour surmonter les obstacles et s'assurer que le financement soit disponible pour la prévention et la réponse contre la violence basée sur le genre (voir Résultat 5 et Définition des Principaux Termes) dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et l'apparition en passant par la transition et finalement le développement.	Ols, États/Donateurs	ONGIs, États Touchés, Conseil National de la Société Civile															
4-3	Identifier (ou développer), de nouvelles sources de financement innovantes afin de permettre la mise en œuvre rapide des principaux services de lutte contre la violence basée sur le genre (voir la Définition des Principaux Termes et Résultat 5).	Ols, ONGIs, États/Donateurs	États Touchés, Conseil National de la Société Civile															
4-4	Incorporer les principaux services de lutte contre la violence basée sur le genre dans les propositions de financement pour la prévention et la réponse globale contre la violence basée sur le genre (Liens avec le résultat 5). (Voir également la Définition des Termes.)	Ols, ONGIs, États Touchés, Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs															
4-5	Établir des mécanismes de suivi pour signaler le financement pour les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre.	Ols, États/Donateurs	ONGIs, États Touchés, Conseil National de la Société Civile															
4-6	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de plaidoyer pour le financement et la priorisation des programmes de lutte contre la violence basée sur le genre.	Tous les Partenaires/ Tous les Groupes de Parties Prenantes																

INDICATEURS

Indicateur 4a : # de projets qui exécutent les principaux services contre la violence basée sur le genre dans leurs plans d'intervention stratégique, par pays.

Delai(s) Objectif
Augmentation du # de projets et du # de pays entre 2018-2020

Indicateur 4b : # de crises humanitaires dans lesquelles un mécanisme de suivi de financement pour la lutte contre la violence basée sur le genre est en place.

Delai(s) Objectif
Augmentation du # de pays entre 2018-2020

VOIE À SUIVRE :

EXÉCUTION

RÉSULTAT 5.

Des services de prévention et de réponse spécialisés contre la violence basée sur le genre sont mis en œuvre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Principaux Domaines d'Action		Groupes Principaux de Parties Prenantes		Groupes Secondaires de Parties Prenantes		2016	2017	2018	2019	2020
5-1	Mettre en place un ensemble de services fondamentaux de lutte contre la violence basée sur le genre pour la prévention spécialisée contre la violence basée sur le genre et la réponse à entreprendre au cours de chaque phase de l'urgence. (Voir la Définition des Termes, Annexe 1)	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile États Touchés	États/Donateurs			✓	✓			
5-2	Mettre en œuvre, évaluer et signaler les services spécialisés grâce à l'utilisation et l'efficacité de l'ensemble des services de base en matière de prévention et de réponse face aux violences basées sur le genre dans chaque phase de l'urgence.	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile États Touchés	États/Donateurs				✓	✓	✓	
5-3	Renforcer la capacité technique sur le plan international, national et local pour mettre en œuvre une prévention et une réponse spécialisées contre la violence basée sur le genre (y compris dans les services de base) dans chaque phase de l'urgence.	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile États Touchés	États/Donateurs				✓	✓	✓	
5-4	Continuer à construire la base de données mondiale pour définir des interventions efficaces de prévention et de réponse contre la violence basée sur le genre dans les situations humanitaires.	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs, Académie				✓	✓	✓	
5-5	Déployer les experts techniques de la lutte contre la violence basée sur le genre dans les 72 heures de la déclaration d'urgence L3 pour initier des programmes spécialisés dans la lutte contre la violence basée sur le genre.	OIs, INGOs, National Civil Society	États/Donateurs			✓	✓	✓	✓	

INDICATEURS

Indicateur 5a : Un ensemble de services de base dans la lutte contre la violence basée sur le genre pour toutes les phases de la crise est établi et convenu par les partenaires de l'Appel à l'Action.

Delai(s)

Groupe de travail technique formé d'ici 2016

Objectif

Doit être fait d'ici 2018 ; mettre un nouvel indicateur sur l'exécution

Indicateur 5b : Finalisation et exécution d'une stratégie complète de développement des capacités ciblant les spécialistes nationaux et internationaux de la lutte contre la violence basée sur le genre.

Delai(s)

Finalisation et approbation d'ici 2016

Objectif

L'exécution conformément au calendrier établi dans le document de stratégie commencera en 2017

VOIE À SUIVRE :

EXÉCUTION

RÉSULTAT 6.

Ceux qui gèrent et dirigent les opérations humanitaires ont et appliquent leurs connaissances et compétences nécessaires pour favoriser l'égalité des sexes et réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre.

Principaux Domaines d'Action		Groupes Principaux de Parties Prenantes		Groupes Secondaires de Parties Prenantes		2016	2017	2018	2019	2020
6-1	Revoir les outils d'un secteur spécifique/cluster, les normes, les processus, les formations, et autres ressources clés pour toutes les phases du cycle du programme pour réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre en conformité avec les Directives révisées de la lutte contre la violence basée sur le genre. (Voir aussi Action 1-6.)	Ois, ONGIs	États, Conseil National de la Société Civile							
6-2	Exécuter les outils d'un secteur spécifique/cluster, les normes, les processus, les formations, et autres ressources clés qui ont été révisés pour toutes les phases du cycle du programme pour réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre en conformité avec les Directives révisées de la lutte contre la violence basée sur le genre.	Ois, ONGIs	États, Conseil National de la Société Civile							
6-3	Évaluer et signaler l'exécution de la révision des outils d'un secteur spécifique/cluster, les normes, les processus, les formations, et autres ressources clés, pour toutes les phases du cycle du programme.	Ois, ONGIs, Conseil National de la Société Civile États Touchés	États							

INDICATEURS

Indicateur 6a : % de projets dans les Plans d'intervention Stratégiques qui intègrent les actions des Directives révisées de l'IASC pour l'intégration de la lutte contre la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, par pays.

Delai(s) 50 % d'ici 2019
Objectif 80 % d'ici 2020

¹ Les méthodologies doivent être souples pour les différents contextes et comprendront les meilleures pratiques dans l'élaboration des questions et l'entreprise des évaluations, le déploiement d'experts techniques en ce qui concerne la violence basée sur le genre, l'engagement avec les populations touchées et les groupes locaux de femmes, etc.

² Cette action ne suggère pas la création de nouveaux outils et ressources ; elle se réfère plutôt directement aux outils et ressources dans les directives révisées d'IASC en ce qui concerne la violence basée sur le genre.

Etapas y Metas

VOIE DE L'ACTION	INDICATEUR	2016	2017	2018	2019	2020
POLITIQUES INSTITUTIONNELLES INTERNES	Partenaires avec des politiques/normes exécutoires concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes			80 %		100 %
	Les pays partenaires avec des politiques/plans nationaux concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes			80 %		100 %
	Principaux projets pour les services spécialisés contre la violence basée sur le genre dans les Plans Stratégiques d'Intervention			Accroître le nombre de projets et de pays		
	Mécanisme de suivi pour le financement contre la violence basée sur le genre au niveau de chaque pays			Accroître le nombre de pays		
SYSTÈMES INTERORGANISATIONS	Satisfaction à l'égard du leadership, performance, responsabilité du mécanisme de coordination mondiale des membres responsables de la lutte contre la violence basée sur le genre dans cette région		60 %	85 %		
	Mécanisme de coordination contre la violence basée sur le genre se crée dans les 14 jours suivant l'activation du cluster			80 %	90 %	100 %
	Mécanisme national de coordination contre la violence basée sur le genre codirigé par les acteurs nationaux			30 %		50 %
	Les outils et méthodes d'évaluation pour les divers clusters intègrent la lutte contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes			80 %		100 %
	La lutte contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes sont intégrées dans les documents du Cycle de Programme Humanitaire			80 %		100 %
EXÉCUTION	« Ensemble » des Principaux Services Spécialisés contre la Violence Basée sur le Genre	Groupe de travail tech formé		Approuvé par les partenaires	Nouvel indicateur sur l'Exécution	
	Développement de l'ensemble des capacités pour les spécialistes contre la violence Basée sur le genre	Exécution faite conformément aux délais de la stratégie				
	Projets - par pays - dans les Plans Stratégiques d'Intervention qui intègrent la réduction/ atténuation des risques en ligne avec les Directives sur la lutte contre la violence basée sur le genre				50 %	80 %